



Suicide de mon époux suite rétentions permis en récidive alcool

Par **sylvieg**, le **24/10/2010** à **23:10**

Bonjour,

autre chose suite a ses 4 passages au tribunal. Il a fallut régler avocat , amende emprisonnement transformées en jour amende pendant 8 mois d'après ses dires. A cette époque ne pouvant assumer toutes des dépenses de la famille puisqu'il avait "d'autres frais il m'a fait contracter 5 crédits a la conso a hauteur de 33000 euros. Mais aujourd'hui avec mon salaire d'aide soignante titulaire a hopital 1381 euros plus les alloc familiales pour les 2 enfants je n'est plus le choix j'ai fait un dossier de surendettement. sera t il recevable ?

mon époux était gérant d'une S.A.S.U Mais la banque lui a demandé une caution solidaire pour un prêt pour la SASU cette caution solidaire c'est moi. Mariés sous la communauté des biens .Mon époux s'est pendu le 07.10.2009 et le contrat avec la caution le 8.10.2009 d'après la SOGECAP LE SUICIDE N'EST PRIS EN COMPTE APRES 1 ANS DE CAUTION .Mon banquier me dit qu'il va voir ce qu'il peut faire .Dois -je la notifier dans le dossier de surendettement ou attendre que le notaire déclare et fasse liquider la société.